

Grand Conseil - Grosser Rat

Les dernières nouvelles - Die aktuellsten Mitteilungen

www.plrf.ch

**Mot du président du groupe parlementaire - Romain Collaud****Gestion de la pandémie de Covid-19 - Maurice Ropraz, Conseiller d'Etat****RHT pour les dirigeants et les indépendants - Nadine Gobet****Réforme de la CPPEF - Claude Brodard****Mot du Président du groupe parlementaire — Romain Collaud**

Mesdames, Messieurs,

Chères et Chers Ami(e)s Libéraux-Radicaux,



Nous avons vécu une session gargantuesque avec notamment la réforme de la caisse de pension ainsi que tous les instruments urgents liés au Covid-19.

Le groupe PLR s'est beaucoup investi pour soutenir nos PME et indépendants et a réussi notamment à augmenter les montants RHT pour les personnes dirigeantes et ce avec effet rétroactif.

La réforme de la caisse de pension nous a également pris 2 matinées et je tiens à féliciter notre Député Claude Brodard, qui a mené les débats en tant que rapporteur avec brio. Il s'agira maintenant de défendre ce projet équilibré devant la population.

Finalement, je profite de l'occasion pour féliciter nos 2 nouveaux Députés, Savio Michellod et Charly Cotting. Je leur souhaite la bienvenue et beaucoup de plaisir au sein de notre groupe. Un grand merci également à Yvan Hunziker et Sylvia Baiutti pour leur engagement sans faille et bon vent pour la suite.

A toutes et tous et au nom du groupe PLR, un excellent été et mes plus cordiales salutations.

Gestion de la pandémie de Covid-19 — Maurice Ropraz, Conseiller d'Etat

Dès la fin février, il est apparu au Conseil d'Etat que les structures ordinaires de l'Etat ne pourraient pas à elles seules gérer la crise sanitaire qu'on voyait arriver dans notre pays. Le 13 mars, sur proposition de la Direction de la sécurité et de la justice, le Conseil d'Etat instituait un OCC ad hoc (OCC COVID-19) pour conduire l'ensemble de la gestion de crise sur le plan cantonal. Un OCC large, incluant bien sûr l'ensemble du système sanitaire cantonal et les forces habituelles d'appui (Police, PCi, armée, etc.), mais aussi tous les autres acteurs concernés, qu'ils soient étatiques, paraétatiques ou privés.

Cette vaste mise en réseau opérationnelle est la première clé du succès de cette lutte contre le virus. Elle a ainsi fourni de manière coordonnée des prestations aussi diverses que les différentes hotlines au service de la population et des entreprises, l'achat centralisé de matériel de protection sanitaire, l'assistance aux victimes et survivants, l'application et le contrôle des mesures fédérales dans la vie quotidienne, la communication et la prévention, la

gestion d'un job center COVID-19 ou encore la coordination avec les communes et les préfetures, mais aussi le monde associatif et les entreprises.

Pour relever cet immense défi, il a fallu faire preuve, en somme, de cette vertu devenue cardinale dans le monde de l'entreprise : l'agilité. Comme membre de la délégation COVID-19 du Conseil d'Etat, qui plus est en étant à la tête d'une des directions qui a le plus fourni de ressources humaines et de compétences dans l'OCC, c'est une vraie fierté d'en avoir pu faire le constat.

La crise n'est toutefois pas terminée. Il s'agit désormais d'éviter une deuxième vague destructrice et de permettre à notre économie de relever la tête pour préserver l'emploi et notre prospérité !

Augmentation du plafonnement des RHT pour les dirigeants et mesures pour certains indépendants — Nadine Gobet, députée



En ce qui concerne les RHT, les dirigeants-propriétaires de leur entreprise ont eu uniquement droit à un montant mensuel forfaitaire de CHF 3'320.-, alors qu'ils paient des cotisations chômage, une cotisation de solidarité supplémentaire de 1%, ainsi que des cotisations pour les allocations perte de gain (APG). Cela signifie concrètement qu'ils contribuent fortement à notre système de sécurité sociale, alors qu'ils reçoivent des montants qui ne couvriront absolument pas leurs charges fixes, vous conviendrez qu'il est impossible pour eux de faire face à leur charges avec un montant de CHF 3'320.-. C'est la raison

pour laquelle nous avons demandé au mois d'avril déjà que les dirigeants soient traités sur un pied d'égalité avec les indépendants qui touchent un montant plafonné à Fr. 5'880.- par mois, soit une différence de Fr. 2'560.- par mois, ce avec effet rétroactif.

Les cantons du Valais et de Genève ont également mis en place une telle mesure complémentaire qui permet de mettre fin à une inégalité de traitement entre les dirigeants et indépendants qui ont le même commerce, un restaurant par exemple, et sont traités différemment.

En ce qui concerne les APG, de nombreux indépendants ont été dans l'impossibilité de travailler, non pas à cause de la fermeture par les autorités, mais simplement parce qu'ils n'avaient plus de clients en raison des mesures de confinement ou encore qu'ils ne pouvaient pas respecter les recommandations de l'OFSP (hygiène et éloignement social). Ces indépendants sont des graphistes, des agences de communication, des formateurs d'adultes, des prestataires de services, votre ostéopathe, votre garagiste, votre opticien.

Pour ces indépendants, des APG sont prévues pour autant que le revenu annuel de leur activité se situe entre Fr. 10'000.- et Fr. 90'000.-. Ainsi, ceux qui ont un revenu de plus de Fr. 90'000.- ont droit à Fr. 0.-, alors que ce sont des pères et mères de famille qui ont besoin de leur revenu pour subvenir à l'entretien de leur famille. Nous avons ainsi demandé et obtenu que ces indépendants fribourgeois puissent bénéficier également des APG pour leur perte de chiffre d'affaires.

Réforme de la caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg (CPPEF) – Claude Brodard, député



Il s'agissait là d'un sujet particulièrement émotionnel, qui impactera directement plus de 20'000 personnes affiliées à la CPPEF, soit les collaboratrices et collaborateur de l'Etat mais aussi les salariés des employeurs affiliés tels l'HFR par exemple. Cependant, en vertu du maintien des droits acquis, les rentiers actuels, ils sont plusieurs milliers, ne verront pas leurs conditions changer. Ce projet impactera aussi, certes indirectement, chaque contribuable fribourgeois qui assumera une petite part de la réforme par ses impôts non dépensés.

S'il est impératif de réformer la CPPEF, c'est parce qu'avec la loi actuellement en vigueur, les rentes ne sont structurellement plus assurées à moyen et long terme. D'une part, la baisse de performance des actifs est avérée, d'autre part, le rapport actifs / rentiers ne cesse de se péjorer grâce à l'augmentation de l'espérance de vie. Enfin, les dispositions fédérales exigent un taux de couverture de 80% au moins, à l'horizon 2052. Sans réforme, il sera impossible d'atteindre l'objectif des 80%. C'est donc une certitude mathématique et actuarielle : l'institution souffre de mécanismes structurels qui doivent être corrigés.

Les principales modifications légales sont les suivants :

1. Passage du système de primauté de prestations au système très largement connu de la primauté de cotisations. Ce nouveau système est, de notre point de vue, garant de la pérennité des rentes, donc de la caisse, et est plus social, ne pénalisant pas la jeune génération.
2. Cotisations croissantes et hausse des cotisations de 2% financées paritairement.
3. Versement de mesures compensatoires et transitoires à hauteur de 380 millions pour atténuer les diminutions de rentes des affiliés de 45 ans et plus.
4. Revalorisation salariale de 0.25%.
5. Redéfinition de la gouvernance du comité.

En tenant compte d'une espérance de rendement de 2,5%, taux jugé approprié par la commission, le coût estimé de la mesure s'élève au total et sur le nombre d'années à 1,4 milliards de francs, supportés paritairement. Le contribuable fribourgeois contribuera à hauteur de 380 millions de francs, grâce à l'affectation de réserves financières de l'Etat, et sera appelé à voter sur cette réforme, en novembre de cette année.

Faites également connaissance avec nos deux nouveaux députés, **Charly Cotting** (Sarine-Campagne) et **Savio Michellod** (Veveyse), ayant succédé à Sylvia Baiutti, respectivement Yvan Hunziker, en cliquant sur le lien ci-dessous :

Vidéo

